

CONDITIONS D'OBTENTION DU TARIF RESIDENT (demi-tarif)

Conformément à l'arrêté municipal n°2023-08 les modalités d'obtention du tarif résident sont les suivantes :

- Fournir à la régie une photocopie de la carte grise du véhicule concerné ainsi qu'une photocopie du dernier avis d'imposition avec domiciliation fiscale sur la commune de Belvédère-Campomoro et au même nom que celui figurant sur la carte grise.
- Les documents peuvent être envoyés par courriel à l'adresse suivante : regie@mairie-belvederecampomoro.fr
- Par courrier à l'adresse suivante :
Régie de la Mairie de Belvédère-Campomoro 20110 Belvédère Campomoro
- En main propre sur rendez-vous au 06.74.82.18.99

Pour tout renseignement complémentaire veuillez contacter la régie au 06.74.82.18.99.